

## ÉTUDES SUR LA « LOI NAVALE » DE THÉMISTOCLE

### I. Les problèmes de chronologie

Les questions relatives à la « loi navale » de Thémistocle agitent depuis plusieurs décennies déjà le monde de l'érudition. Il est vrai que les débats que suscite cette mesure sont à la mesure de l'intérêt qu'elle représente pour l'histoire athénienne de la fin de l'époque archaïque : toute avancée sur l'un ou l'autre aspect de cette question est en effet susceptible de faire progresser nos connaissances dans des domaines aussi essentiels que la démographie athénienne, l'histoire de la flotte de guerre et celle de l'exploitation minière au Laurion.

Nous entendons toutefois ici concentrer nos propos sur le traitement des questions relatives aux mines d'argent et aux revenus qu'ils procuraient à la cité, même si cette enquête, à bien des égards, ne pourra évidemment faire fi des autres aspects. L'intervention de Thémistocle en faveur de la construction d'une flotte de guerre et les différents faits qui lui sont liés constituent, en effet, pratiquement l'un des seuls points de repère indiscutables de l'histoire des mines lauréotiques. On retient habituellement de l'épisode que, en 483/482, de riches filons d'argent avaient été mis au jour dans le district de Maronée et que les Athéniens en avaient tiré, cette année-là, des revenus tels qu'un excédent de cent talents allait être réparti à parts égales entre les citoyens. Thémistocle s'opposa à cette distribution et persuada finalement aux Athéniens de mettre en chantier une flotte de guerre avec l'argent disponible <sup>1</sup>.

Certains points de ce scénario bien connu ont néanmoins été remis en question, notamment la concomitance entre la date supposée de la décou-

---

1. Cf. par exemple G. GLOTZ, *Histoire grecque*, II. *La Grèce au V<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1931, p. 56 ; Éd. WILL, *Le monde grec et l'Orient*, I. *Le V<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1972, p. 102 ; H. BENGTON, *Griechische Geschichte*<sup>3</sup>, Munich, 1965, p. 161 ; *Cambridge Ancient History IV*<sup>2</sup>, 1988, p. 343 ; V. EHRENBURG, *From Solon to Socrates*, Londres, 1968, p. 144.

verte des filons de Maronée et la construction de la flotte <sup>2</sup>. De surcroît, les travaux de D. Morin et A. Photiades <sup>3</sup>, en démontrant qu'il n'y avait, en réalité, qu'un seul contact plissé et non trois <sup>4</sup>, ont totalement bouleversé l'interprétation traditionnelle de la stratigraphie lauréotique, ce qui invite dès lors à relativiser l'impact de la « découverte » du troisième contact censée avoir eu lieu à Maronée <sup>5</sup>. Néanmoins, au fur et à mesure que progressaient nos recherches consacrées aux finances athéniennes – et plus particulièrement aux revenus des mines –, il est apparu de plus en plus évident que, pour tenir réellement compte de l'ensemble des données de la tradition, ce scénario devait également être reconsidéré dans ses principaux éléments constitutifs. Trois aspects particulièrement importants de la question requièrent, en effet, un réexamen attentif des sources antiques : *primo*, la date de la mesure ; *secundo*, l'origine et l'exactitude du chiffre de cent talents que certaines sources assignent alors à ces revenus ; *tertio*, la place occupée par ces mêmes revenus dans le dispositif financier athénien à la fin de l'époque archaïque.

C'est à ce réexamen approfondi de l'épisode dans ses différentes versions connues aujourd'hui que nous voudrions nous essayer dans deux études qui trouveront place dans cette revue. La première sera consacrée aux problèmes de chronologie entourant la mesure de Thémistocle, que les synthèses modernes ont manifestement tendance à minimiser, voire à passer sous silence. Les autres aspects qui ont trait au montant des revenus et à leur gestion devraient, quant à eux, être analysés dans le second volet. Avant toute chose néanmoins, il convient de présenter succinctement les sources qui nous font connaître l'épisode et de tâcher d'identifier les différentes traditions dont elles relèvent.

## 1. Présentation des sources

Durant l'Antiquité déjà, l'intervention de Thémistocle en faveur de la construction d'une flotte de guerre comptait parmi les épisodes célèbres de l'histoire athénienne, au point d'être relatée par pas moins de dix sources

2. Voir à ce propos O. PICARD, « La découverte des gisements du Laurion et les débuts de la chouette », *RBN* 147 (2001), p. 1-10.

3. D. MORIN et A. PHOTIADES, « Nouvelles recherches sur les mines antiques du Laurion (Grèce) », *Pallas* 67 (2005), p. 327-358, plus particulièrement p. 331-334.

4. Comme on l'avait notamment soutenu dans C. E. CONOPHAGOS, *Le Laurium antique et la technique grecque de la production de l'argent*, Athènes, 1980.

5. Nous avons tenté d'en tirer les conséquences du point de vue de l'histoire monétaire dans « A Note on the Laurium Stratigraphy and the Early Coins of Athens: The Work of D. Morin and A. Photiades and its Impact on the Study of Athenian Coinage », *AJN*<sup>2</sup> 23 (2011), p. 1-6, ainsi que dans « Le Laurion et la cité d'Athènes à la fin de l'époque archaïque », *AC* 80 (2011), p. 73-94.

différentes<sup>6</sup>. Les témoignages les plus complets et les plus souvent cités à ce propos sont ceux d'Hérodote et du Pseudo-Aristote, auxquels nous ajoutons celui de Plutarque.

Hérodote, VII, 144 :

Ἐτέρη τε Θεμιστοκλείῃ γνώμη ἔμπροσθε ταύτης ἐς καιρὸν ἤρίστευσε, ὅτε Ἀθηναίοισι γενομένων χρημάτων μεγάλων ἐν τῷ κοινῷ τὰ ἐκ τῶν μετάλλων σφι προσήλθε τῶν ἀπὸ Λαυρείου, ἔμελλον λάξεσθαι ὄρχιδὸν ἕκαστος δέκα δραχμάς· τότε Θεμιστοκλέης ἀνεγνώσε Ἀθηναίους τῆς διαιρέσιος ταύτης παυσαμένους νέας τούτων τῶν χρημάτων ποιήσασθαι διηκοσίας ἐς τὸν πόλεμον, τὸν πρὸς Αἰγινίτας λέγων.

Un autre avis de Thémistocle avant celui-ci (l'interprétation de l'oracle du mur de bois) avait prévalu fort à propos. Comme les Athéniens disposaient en commun de grandes sommes que leur avaient procurées les mines du Laurion, ils s'apprêtaient à se voir accorder chacun, un par un, dix drachmes. C'est alors que Thémistocle persuada aux Athéniens de mettre fin à ces distributions et, avec cette somme, de construire deux cents trières en vue de la guerre, il voulait dire celle contre Égine<sup>7</sup>.

[Aristote], *Constitution d'Athènes*, XXII, 7 :

Ἐτει δὲ τρίτῳ μετὰ ταῦτα Νικοδήμου ἄρχοντος, ὡς ἐφάνη τὰ μέταλλα τὰ ἐν Μαρωνείᾳ καὶ περιεγένετο τῇ πόλει τάλαντα ἑκατὸν ἐκ τῶν ἔργων, συμβουλευόντων τινῶν τῷ δήμῳ διανείμασθαι τὸ ἀργύριον, Θεμιστοκλέης ἐκώλυσε, οὐ λέγων ὅτι χρήσεται τοῖς χρήμασιν ἀλλὰ δανείσαι κελεύων τοῖς πλουσιωτάτοις Ἀθηναίων ἑκατὸν ἑκάστῳ τάλαντον, εἴτ', ἐὰν μὲν ἀρέσκη τὸ ἀνάλωμα, τῆς πόλεως εἶναι τὴν δαπάνην, εἰ δὲ μή, κομίσασθαι τὰ χρήματα παρὰ τῶν δανεισαμένων. Λαβὼν δ' ἐπὶ τούτοις ἐναυπηγήσατο, τριήρεις ἑκατὸν, ἑκάστου ναυπηγουμένου τῶν ἑκατὸν μίαν, αἷς ἐναυμάχησαν ἐν Σαλαμῖνι πρὸς τοὺς βαρβάρους. Ὠστρακίσθη δ' ἐν τούτοις τοῖς καιροῖς Ἀριστείδης ὁ Λυσιμάχου.

Au cours de la troisième année qui suivit, sous l'archontat de Nicodèmos, comme avaient été découvertes les mines à Maronée et qu'il était revenu à la cité cent talents de leur exploitation, certains conseillaient au peuple de distribuer cet argent. Thémistocle s'y opposa, sans dire à quoi il utiliserait

6. Il s'agit d'Hérodote, VII, 144 (reproduit *infra*), de Thucydide, I, 14, 1-2, de [Aristote], *Constitution d'Athènes*, 22, 7 (reproduit *infra*), de Plutarque, *Thémistocle*, IV, 1-3 (reproduit *infra*), de Polyen, I, 30, 6, de Cornelius Nepos, *Thémistocle*, 2, 1-3, d'Aelius Aristide, XLVI, 187, de Justin, II, 12, 12, de Libanios, *Déclamations*, IX, 38 ; X, 27, et de [Nicolas de Myra], *Progymnasmata*, VIII, 7. On trouvera ces différents passages reproduits et traduits dans J. LABARBE, *La loi navale de Thémistocle* (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 143), Paris, 1957, p. 10-17. La plupart le sont également dans J. H. SCHREINER, *Two Battles and two Bills: Marathon and the Athenian Fleet* (Monographs from the Norwegian Institute at Athens, 3), Oslo, 2004, p. 139-144.

7. Sauf indication contraire, les traductions sont de l'auteur.

ces fonds, mais en encourageant à prêter un talent à chacun des cent plus riches Athéniens. Ensuite, si la dépense était agréée, l'argent à dépenser serait à la charge de la cité, sinon les sommes seraient recouvrées auprès de ceux qui les avaient reçues en prêt. Ayant obtenu la somme à ces conditions, il fit mettre en chantier cent trières, chacun des cent en construisit une ; c'est avec elles qu'ils combattirent à Salamine contre les Barbares. Aristide fils de Lysimachos fut ostracisé à la faveur de ces circonstances.

Plutarque, *Thémistocle*, IV, 1-3 :

Καὶ πρῶτον μὲν τὴν Λαυρεωτικὴν πρόσοδον ἀπὸ τῶν ἀργυρείων μετάλλων ἔθος ἔχόντων Ἀθηναίων διανεμέσθαι, μόνος εἰπεῖν ἐτόλμησε παρελθὼν εἰς τὸν δῆμον, ὡς χρῆ τὴν διανομὴν ἔασαντας ἐκ τῶν χρημάτων τούτων κατασκευάσασθαι τριήρεις ἐπὶ τὸν πρὸς Αἰγινήτας πόλεμον. Ἦκμαζε γὰρ οὗτος ἐν τῇ Ἑλλάδι μάλιστα, καὶ κατεῖχον οἱ νησιῶται πλῆθει νεῶν τὴν θάλατταν. Ἦ καὶ ῥᾶον ὁ Θεμιστοκλῆς συνέπεισεν, οὐ Δαρεῖον οὐδὲ Πέρσας – μακρὰν γὰρ ἦσαν οὗτοι καὶ δέος οὐ πάνυ βέβαιον ὡς ἀφιζόμενοι παρεῖχον – ἐπισείων, ἀλλὰ τῇ πρὸς Αἰγινήτας ὀργῇ καὶ φιλονικίᾳ τῶν πολιτῶν ἀποχρησάμενος εὐκαίρως ἐπὶ τὴν παρασκευὴν. Ἐκατὸν γὰρ ἀπὸ τῶν χρημάτων ἐκείνων ἐποιήθησαν τριήρεις, αἷς καὶ πρὸς Ξέρξην ἐναυμάχησαν.

Et, en premier lieu, les Athéniens ayant coutume de se répartir le revenu tiré des mines d'argent du Laurion, seul il osa comparaître devant le peuple pour dire qu'il fallait renoncer à ce partage et, avec cet argent, préparer des trières pour la guerre contre Égine. Car cette guerre, en Grèce, avait atteint pour ainsi dire son paroxysme, et les nésiotes dominaient la mer avec le grand nombre de leurs vaisseaux. Et Thémistocle ne parvint que plus facilement à convaincre, sans agiter comme épouvantail ni Darius ni les Perses – car ils étaient loin et la perspective de leur retour ne suscitait pas de crainte fondée –, mais le ressentiment contre les Éginètes et le désir de vaincre des citoyens profitèrent fort opportunément aux préparatifs. Car cent trières furent construites avec cet argent, celles qui combattirent aussi contre Xerxès.

Les différents témoignages se rapportant à l'épisode impliquent une trame commune : avec les revenus des mines<sup>8</sup> qui allaient être distribués, Thémistocle persuada finalement aux Athéniens de mettre en chantier les trières engagées contre les Perses lors du combat de Salamine. Les auteurs divergent néanmoins sur les modalités concrètes de mise en application de la mesure, ainsi que – et surtout – sur la somme à distribuer et le nombre de vaisseaux mis en chantier.

Malgré leur apparente diversité, il semble possible de rapporter l'ensemble des témoignages concernés à trois traditions différentes. La plus

8. Le Pseudo-Nicolas est le seul à ne pas préciser l'origine des fonds.

ancienne est celle que consigna Hérodote vers le milieu du V<sup>e</sup> s., mais que seul Justin semble avoir suivie ensuite<sup>9</sup>. Même si plusieurs passages de son œuvre indiquent que le Pseudo-Aristote connaissait le travail de l'historien originaire d'Halicarnasse<sup>10</sup>, force est de constater qu'il avait privilégié une tout autre version de l'épisode tirée, estime-t-on généralement, de l'Ἀτθίς d'Androtion<sup>11</sup>. Polyen est incontestablement en rapport de source avec lui, sans que l'on puisse toutefois déterminer s'il tenait ses informations directement de l'Ἀθηναίων πολιτεία<sup>12</sup>, ou s'il avait suivi la même source que lui<sup>13</sup>. Quant à Cornelius Nepos, Plutarque, Libanios, Aelius Aristide et le Pseudo-Nicolas, leurs informations dériveraient d'Éphore<sup>14</sup>. Il est néanmoins impossible de déterminer comment l'historien de Cumes avait traité l'épisode dans son *Histoire universelle*<sup>15</sup>; on peut tout au plus présumer qu'il s'accordait avec l'Ἀθηναίων πολιτεία sur le nombre de navires construits à cette occasion mais que, contrairement à elle, il ne mentionnait

9. On peut penser que c'est par l'œuvre de Trogue Pompée que Justin eut connaissance du texte d'Hérodote : il semble, en effet, que ce dernier ait été l'une des sources utilisées par l'auteur grec, lui-même utilisé par l'historien gaulois : cf., à ce propos, J. LABARBE, *op. cit.* (n. 6), p. 38, n. 4. Le témoignage de Thucydide est, quant à lui, bien trop vague pour que l'on puisse déterminer s'il était en accord avec celui d'Hérodote qui lui était pratiquement contemporain.

10. Le Pseudo-Aristote le cite nommément en *Constitution d'Athènes*, XIV, 4.

11. Cf. sur cette question F. JACOBY, *Atthis. The Local Chronicles of Ancient Athens*, Oxford, 1949, p. 211-213, ainsi que P. J. RHODES, *A Commentary on the Aristotelian Athenaion Politeia*, Oxford, 1981, p. 15-30. On préfère généralement l'Ἀτθίς d'Androtion à celle de Kleidèmos, notamment parce qu'elle avait été publiée plus récemment (après 344/343), ainsi que pour la tendance conservatrice qui semblait la caractériser et qui transparait également chez le Pseudo-Aristote. Mais certains doutes ont été exprimés : cf. G. E. PESELY, « Did Aristotle Use Androtion's Atthis? », *Klio* 76 (1994), p. 155-171.

12. A. J. PODLECKI, *The Life of Themistocles: A Critical Survey of the Literary and Archaeological Evidence*, Montréal - Londres, 1975, p. 201 ; P. J. RHODES, *op. cit.* (n. 11), p. 277. Il est en effet d'autres passages parallèles entre les deux œuvres : ainsi *Constitution d'A.*, XV, 4 = *Strat.* I, 21, 2 ; *Constitution d'A.*, 18, 4-5 = *Strat.* I, 22.

13. F. JACOBY, *op. cit.* (n. 11), p. 211-213 ; 234, n. 36.

14. Cf. J. LABARBE, *op. cit.* (n. 6), p. 50. Plus précisément, pour Cornelius Nepos, cf. G. BUSOLT, *Griechische Geschichte*<sup>2</sup>, II, Gotha, 1895, p. 625-626 ; 626, n. 1 ; W. BLÖSEL, *Themistokles bei Herodot. Spiegel Athens im fünften Jahrhundert. Studien zur Geschichte und historiographischen Konstruktion des griechischen Freiheitskampfes 480 b. Chr.* (Historia Einzelschriften, 183), Stuttgart, 2004, p. 75, n. 72 ; J. R. BRADLEY, *The Sources of Cornelius Nepos: Selected Lives*, New York - Londres, 1991, p. 11-14. Pour Plutarque, cf. G. BUSOLT, *op. cit.* (n. 14), p. 627-628 ; K. ZIEGLER, s.v. « Plutarchos », dans *RE* XII, 2 (1925), col. 2511.

15. Cf. à ce propos les réflexions intéressantes – auxquelles nous sommes loin de souscrire complètement – de J. H. SCHREINER, *op. cit.* (n. 6), p. 123-135.

pas le « stratagème » impliquant les cent plus riches Athéniens, absent de tous les auteurs censés dériver de lui.

## 2. Problèmes de chronologie

### 2.1. *Incohérences chronologiques au chap. XXII de l'Ἀθηναίων πολιτεία et date de l'exil d'Aristide*

L'unanimité avec laquelle l'épisode est daté de l'année 483/482 dans la littérature moderne laisse penser que cette donnée ne souffre d'aucune contestation possible. À bien y regarder pourtant, l'information figure uniquement chez le Pseudo-Aristote ; Hérodote, par exemple, se contente de dire que l'avis de Thémistocle avait prévalu antérieurement (ἐμπροσθε) à son interprétation de l'oracle du mur du bois, sans autre précision. L'information de l'Ἀθηναίων πολιτεία paraît néanmoins incontestable sur ce point, puisque l'épisode est daté de manière relative au moyen d'un décompte annuel depuis la bataille de Marathon, et de manière absolue par la mention de l'archonte Nikodèmos que l'on peut dater, grâce à une notice de Denys d'Halicarnasse<sup>16</sup>, de 483/482.

La datation de l'Ἀθηναίων πολιτεία est incontestablement précise, mais est-elle exacte ? Le doute est permis, car le passage qui nous occupe ici est extrait du chapitre XXII que l'on sait, de longue date, truffé d'incohérences sur le plan chronologique<sup>17</sup>. Plus souvent que de coutume en effet, le Pseudo-Aristote y déroge à ses habitudes en la matière. Ainsi, en lieu et place du décompte inclusif au moyen d'ordinaux depuis l'événement qui précède<sup>18</sup>, on retrouve l'expression singulière « διαλιπόντες ἔτη δύο » (§ 3), mais également un intervalle de quatre ans dont le point de départ n'est pas l'événement qui précède (l'ostracisme de Mégacles) mais vraisemblablement le premier ostracisme (§ 6), ainsi qu'un autre intervalle équivalent (τετάρτῳ δ' ἔτει) sans précision du point de départ du comput (§ 8), tandis qu'au § 7, on rencontre la formule ἄρχοντος τοῦ δεῖνος en lieu et place du traditionnel ἐπὶ τοῦ δεῖνος ἄρχοντος.

Le Pseudo-Aristote a donc amalgamé dans cette partie de son œuvre des méthodes de datation et de comput hétérogènes, ce qui l'a manifestement conduit à commettre des erreurs. En effet, si l'on suit son texte à

16. Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, VIII, 83, 1. Cf. T. J. CADOUX, « The Athenian Archons from Kreon to Hypsichides », *JHS* 68 (1948), p. 118, ainsi que R. DEVELIN, *Athenian Officials 684-321 B.C.*, Cambridge, 1989, p. 58.

17. Pour un bilan des problèmes qui se posent, on se reportera au commentaire de P. J. RHODES, *op. cit.* (n. 11), p. 260-283.

18. Cf. Notamment J. LABARBE, *op. cit.* (n. 6), p. 88-89.

la lettre, il conviendrait de placer l'archontat d'Hypsichidès la quatrième année après celui de Nikodèmos<sup>19</sup> (τετάρτῳ δ' ἔτει [...] ἄρχοντος Ὑψιχίδου), soit en 480/479. Or, d'autres témoignages sont formels : l'année où eut lieu la bataille décisive à Salamine, l'archonte athénien était un certain Kalliadès<sup>20</sup>. La solution la plus fréquemment retenue consiste à remplacer le τετάρτῳ dans l'extrait de l'Ἀθηναίων πολιτεία reproduit ci-dessus par τρίτῳ<sup>21</sup>, en s'appuyant notamment sur un extrait de la *Vie d'Aristide* (8, 1), où Plutarque précisait que son protagoniste était rentré à Athènes au cours de sa troisième année d'exil :

Τρίτῳ δ' ἔτει Ξέρξου διὰ Θεσσαλίας καὶ Βοιωτίας ἐλαύνοντος ἐπὶ τὴν Ἀττικὴν λύσαντες τὸν νόμον ἐψηφίσαντο τοῖς μεθεστῶσι κάθοδον ...

La troisième année après, tandis que Xerxès progressait vers l'Attique à travers la Thessalie et la Béotie, ils (les Athéniens) révoquèrent la loi et décrétèrent le retour des exilés.

Cette solution, pour simple et logique qu'elle peut sembler *a priori*, est pourtant loin de résoudre l'ensemble des problèmes de chronologie que pose le chapitre XXII, et moins encore ceux qui se rapportent à la date de l'ostracisme d'Aristide auquel la mesure de Thémistocle semble indissociablement liée dans le témoignage aristotélicien. En effet, invoquer le texte de Plutarque pour corriger celui du Pseudo-Aristote se révèle absolument injustifié : contrairement à ce dernier, le polygraphe ne plaçait pas le rappel des bannis sous l'archontat d'Hypsichidès en 481/480, mais un an plus tard, soit en 480/479. En effet, sa référence à l'expédition de Xerxès à travers la Béotie et la Thessalie nous situe incontestablement sous l'archontat de Kalliadès<sup>22</sup>. D'ailleurs, à lire attentivement son texte, le Pseudo-Aristote semblait, lui aussi, synchroniser l'expédition de Xerxès

19. On relèvera également que la lecture du nom de cet archonte fait difficulté : on peut lire Ν[ικ]οδημο[υ] dans le papyrus de Berlin et Νικομηδους dans celui de Londres. A. E. RAUBITSCHKE (« Die Rückkehr des Aristides », *Historia* 9 [1969], p. 127 et s.) estimait qu'il s'agissait de deux personnes différentes : pour lui, Nikodèmos aurait été archonte en 483/482 et Nicomèdes en 482/481.

20. Cf. notamment Diodore de Sicile, XI, 1, 2, ainsi que Denys d'Halicarnasse, IX, 1, 1. Cf. R. DEVELIN, *op. cit.* (n. 16), p. 63.

21. U. VON WILAMOWITZ, *Aristoteles und Athen* I, Berlin, 1893, p. 25-26 ; G. BUSOLT, *op. cit.* (n. 14), p. 651, n. 4 ; G. DE SANCTIS, Ἀτθίς. *Storia della repubblica ateniese dalle origini alla età di Pericle*, Turin, 1912, p. 376, n. 4 ; P. J. RHODES, *op. cit.* (n. 11), p. 281 et, surtout, T. J. CADOUX, art. cité (n. 16), p. 118 : *On the whole, the grounds for altering τετάρτῳ to τρίτῳ in the text are very strong*, suivi encore par R. DEVELIN, *op. cit.* (n. 16), p. 59.

22. Cf. J. LABARBE, *op. cit.* (n. 6), p. 91, ainsi que G. V. SUMNER, « Notes on Chronological Problems in the Aristotelian ἈΘΗΝΑΙΩΝ ΠΟΛΙΤΕΙΑ », *CQ*<sup>2</sup> 11 (1961), p. 33.

avec le rappel des ostracisés ; ne disait-il pas, en effet : τετάρτῳ δ' ἔτει κατεδέξαντο πάντας τοὺς ὠστρακισμένους ἄρχοντος Ὑψιχίδου, διὰ τὴν Ξέρξου στρατείαν<sup>23</sup>. D'ailleurs, que le Pseudo-Aristote ait effectivement voulu placer ces événements en 480/479 semble confirmé par le fait que l'année 480/479 et la bataille de Salamine sont prises ensuite comme point de départ de l'indication chronologique suivante : ἔτει τρίτῳ μετὰ τὴν Σαλαμῖνι ναυμαχίαν (XXIII, 5)<sup>24</sup>.

Il ressort donc de l'analyse que, contrairement à la *communis opinio*, les intervalles de temps donnés par le Pseudo-Aristote se révèlent exacts : c'était effectivement dans le courant de la quatrième année qui suivit l'archontat de Nikodèmos (483/482) qu'eut lieu l'expédition de Xerxès et le rappel des bannis. Sur la datation relative de ces événements, le Pseudo-Aristote se trouve ainsi en parfait accord avec Plutarque.

En définitive, c'est donc la mention de l'archontat d'Hypsichidès qui fait difficulté. G. V. Sumner<sup>25</sup> avait relevé que l'expression ἄρχοντος Ὑψιχίδου était singulière dans le vocabulaire du Pseudo-Aristote : d'ordinaire, comme relevé plus haut, la formule employée est ἐπὶ τοῦ δεῖνος ἄρχοντος, ou encore ἐπὶ τοῦ δεῖνος. G. V. Sumner estimait dès lors qu'il s'agissait d'une intrusion ; l'ordre des mots lui faisait songer à une expression plus tardive, similaire à celle que l'on rencontre dans le *Marmor Parium* ou chez Denys d'Halicarnasse, qui aurait été insérée *a posteriori* dans le texte aristotélicien.

Plus fondamentalement, on peut se demander si toutes ces difficultés ne découlent pas, en réalité, d'une transposition erronée des différents événements narrés dans le chap. XXII sur une liste archontale. Comme d'aucuns l'ont reconnu<sup>26</sup>, la trame de ce chapitre est manifestement constituée d'une liste d'ostracisés<sup>27</sup> qui devait comporter huit noms<sup>28</sup>. On y voit

23. On a tenté de jouer sur les mots pour expliquer le désaccord entre les deux auteurs : Plutarque aurait, en réalité, traité de la décision d'amnistie (d'où le verbe ψήφισμα), tandis que le Pseudo-Aristote aurait fait état, lui, du retour effectif des ostracisés (κατεδέξαντο) qui, si l'on en croit Hérodote (VIII, 79, 1), eut effectivement lieu peu de temps avant la bataille de Salamine. Mais cela ne résoudrait en rien les choses : tous deux devaient se référer au même événement, puisqu'ils établissent l'un et l'autre un synchronisme entre le rappel des bannis et l'expédition de Xerxès.

24. Comme l'avait relevé G. V. SUMNER, art. cité (n. 22), p. 34.

25. *Ibidem*.

26. Cf. le commentaire de G. MATHIEU et B. HAUSSOULLIER dans le vol. de la coll. des Universités de France, p. 24, n. 3.

27. Cf. A. E. RAUBITSCHKE, « Theophrastus on Ostracism », *C&M* 19 (1958), p. 105-106. Il est évidemment possible que les Athéniens de l'époque du Pseudo-Aristote aient disposé d'une telle liste : le fameux décret dit « de Thémistocle » fait référence, à la fin de la partie conservée, au retour des bannis. Certes, ce décret ne



volontiers un emprunt à Androtion dont une notice d'Harpocraton<sup>29</sup> révèle qu'il avait effectivement traité de ce sujet dans son Ἀτθίς, en des termes par ailleurs très proches de ceux utilisés dans Ἰ'Ἀθηναίων πολιτεία. Toutefois, dans ce que nous en a conservé le grammairien, on ne voit pas que l'Atthidographe ait eu recours à la datation archontale pour relater cet épisode. Dès lors, la concordance de la liste des ostracisés avec celle des archontes athéniens pourrait très bien être le fait du Pseudo-Aristote lui-même<sup>30</sup>, qui a manifestement dû, à un moment, commettre une erreur, comme par exemple ne compter sur la liste des archontes que trois intervalles au lieu de quatre après avoir traité de l'ostracisme d'Aristide, erreur qui l'aurait ainsi conduit à placer le décret d'amnistie sous l'archontat d'Hypsiclidès, soit un an trop tôt. Mais les incohérences chronologiques ne sont toutefois pas circonscrites à la partie relative aux ostracisés : au début du chap. XXII (§ 2) déjà, le Pseudo-Aristote plaçait l'archontat d'Hermocréon la cinquième année après celui d'Isagoras (508/507), soit en 504/503, l'année où l'archonte aurait dû être un certain

---

nous est connu que par une copie du III<sup>e</sup> s. (R. MEIGGS et D. M. LEWIS, *A Selection of Greek Historical Inscriptions to the End of the Fifth Century B.C.*, éd. révisée, Oxford, 1984, n° 23), mais une version circulait déjà dans les années 340 puisque, d'après Eschine, Démosthène en aurait fait la lecture dans un procès (G. HUXLEY, « On Fragments of Three Historians », *GRBS* 9/3 [1968], p. 313-318, proposait même que ce soit Kleidèmos qui en fût l'auteur). Il est à noter également que les noms des différents personnages mentionnés par le Pseudo-Aristote se retrouvent sur des *ostraka* : E. VANDERPOOL, « Some Ostraka from the Athenian Agora », dans *Commemorative Studies in Honor of Theodore Leslie Shear (Hesperia Suppl. 8)*, Princeton, 1949, p. 408-409.

28. Même s'il ne mentionne que les noms qui lui disent quelque chose, comme le suppose, sans doute avec raison, P. J. RHODES, *op. cit.* (n. 11), p. 276.

29. Androtion, *FGrH* 324 F6, *apud* Harpocraton s.v. « Ἰππαρχος » : [...] ἄλλος δὲ ἐστὶν Ἰππαρχος ὁ Χάρμου. [...] περὶ δὲ τούτου Ἀνδροτίων ἐν τῇ β΄ φησὶν ὅτι συγγενῆς μὲν ἦν Πεισιστράτου τοῦ τυράννου καὶ πρῶτος ἐξῶστακίσθη, τοῦ περὶ τὸν ὄστρακισμὸν νόμου τότε πρῶτον τεθέντος διὰ τὴν ὑποψίαν τῶν περὶ Πεισιστράτου, ὅτι δημαγωγὸς ὦν καὶ στρατηγὸς ἐτυράννησεν. Dans le texte tel que transmis par Harpocraton, Androtion semblait impliquer que l'ostracisme avait été instauré l'année où il fut appliqué pour la première fois, contredisant ainsi le Pseudo-Aristote. Plusieurs savants avaient trouvé étrange que la mesure ait été décidée sous Clisthène pour n'être appliquée que plusieurs années plus tard : cf. G. DE SANCTIS, *op. cit.* (n. 21), p. 370-371, C. HIGNETT, *A History of the Athenian Constitution*, Oxford, 1952, p. 159-164.

30. Dans une autre étude (« Note sur la chronologie de l'Athènes archaïque. Réexamen du témoignage de Ἰ'Ἀθηναίων πολιτεία sur l'époque de la tyrannie et nouvelle datation des archontats de Koméas, Hégésias, Euthydémos et Hégéstratos », *RBPH* 88 [2010], p. 5-23), nous avons également supposé qu'il avait lui-même reporté sur la liste archontale les événements relatifs aux exils de Pisistrate relatés par Hérodote et Thucydide.

Akestorides selon Denys d'Halicarnasse<sup>31</sup>. Dans ces conditions, on ne peut exclure que le problème soit en réalité bien plus profond et se demander, à l'instar de G. V. Sumner<sup>32</sup>, si le Pseudo-Aristote disposait effectivement de la même liste des archontes athéniens que celle qu'utilisera plus tard la tradition chronographique.

Toutefois, même en admettant une erreur de transposition de la part du Pseudo-Aristote, l'harmonie entre les différentes sources n'en serait pas pour autant rétablie. Si l'on suit littéralement le texte de Plutarque, il faudrait dater l'ostracisme d'Aristide de 482/481 et non de 483/482 comme le propose l'Ἀθηναίων πολιτεία, puisqu'il serait rentré au cours de sa troisième année d'exil (τρίτῳ δ' ἔτει) qui coïncidait, rappelons-le, avec l'invasion de Xerxès. À première vue, la date de 482/481 qu'implique Plutarque semble inconciliable avec les données de l'Ἀθηναίων πολιτεία, sauf si l'on adopte la solution proposée par D. Musti<sup>33</sup> qui consiste à interpréter différemment les expressions διαλιπόντες ἔτη δύο du § 3 et τετάρτῳ ἔτει du § 8<sup>34</sup>. Mais cette lecture, outre qu'elle implique d'apporter des modifications importantes à la liste des archontes établie par T. J. Cadoux<sup>35</sup>, échoue à rapprocher les versions de Plutarque et de

31. Denys d'Halicarnasse, V, 37, 1. T. J. CADOUX, art. cité (n. 16), p. 115-116, ainsi que R. DEVELIN, *op. cit.* (n. 16), p. 53.

32. G. V. SUMNER, art. cité (n. 22), p. 49-54.

33. D. MUSTI, « La chronologie du chapitre 22 de l'Ἀθηναίων Πολιτεία sur l'ostracisme », dans M. PIERART (éd.), *Aristote et Athènes / Études rassemblées par Marcel Piérart*, Fribourg, 1993, p. 251-259, mais il reprend et développe, en réalité, une idée déjà exprimée dans J. CARCOPINO, *L'ostracisme athénien*, Paris, 1935, p. 153-157.

34. S'appuyant sur les conclusions de A. E. Raubitschek, il estimait que l'expression « διαλιπόντες ἔτη δύο » indiquait, en réalité, deux années vides dans un calcul en nombres cardinaux ; l'expression ne pouvait donc en aucun cas être considérée, selon lui, comme synonyme de « τρίτῳ ἔτει ». Dans ces conditions, le premier ostracisme aurait eu lieu en 487/486, et non pas en 488/487 comme on l'estime habituellement. Ensuite, constatant que le τετάρτῳ ἔτει du § 8 n'est pas accompagné du μετὰ ταῦτα contrairement à l'habitude du Pseudo-Aristote, D. Musti estime que l'expression se réfère à l'indication antérieure ἔτει δὲ τρίτῳ μετὰ ταῦτα ; le point de départ du calcul devrait donc être, non pas le dernier événement mentionné, mais le nouveau groupe d'ostracisés qu'inaugure Xanthippe. En considérant que la mesure fut instituée en 487/486 et que le rappel des bannis eut lieu la quatrième année après l'exil de Xanthippe, l'ostracisme d'Aristide devrait alors être daté de 482/481.

35. À commencer par Nikodèmos qu'il faudrait placer en 482/481. Dans l'absolu, cette solution ne pose pas de problème, puisque la place est vide cette année-là. Mais que faire alors du témoignage de Denys d'Halicarnasse qui semblait dater Nikodèmos de 483/482 ? D. Musti soulignait que, contrairement à son habitude, Denys d'Halicarnasse n'avait pas daté l'archontat par référence à l'olympiade, mais uniquement en fonction de la date de la fondation de Rome : κατὰ τὸ ἑβδομηκοστὸν τε καὶ διακοσιοστὸν ἔτος ἀπὸ τοῦ συνοικισμοῦ τῆς Ῥώμης. Il se demande dès lors si

l'Ἀθηναίων πολιτεία : selon le comput de D. Musti, en effet, Aristide serait rentré l'année qui suivit celle de sa condamnation, alors que, rapelons-le, Plutarque place son rappel dans le courant de sa troisième année.

Face à ces divergences apparemment irréductibles, faut-il à tout prix s'évertuer à concilier les différents témoignages relatifs à l'ostracisme d'Aristide ? N'est-il pas préférable d'admettre que des traditions divergentes circulaient à ce propos dans l'Antiquité, tout comme il existait des controverses sur la date de son archontat<sup>36</sup> ? À cet égard, outre les témoignages de l'Ἀθηναίων πολιτεία et de Plutarque, on peut encore citer celui de Cornelius Nepos relatant qu'Aristide était rentré la sixième année de son exil ; il aurait donc été expulsé en 485/484 :

*Nam postquam Xerxes in Graeciam descendit, sexto fere anno, quam erat expulsus, populi scito in patriam restitutus est.*

Quand Xerxès fut descendu en Grèce, la sixième année environ après avoir été expulsé, il fut réinstallé dans sa patrie par un décret du peuple<sup>37</sup>.

Enfin, une majorité des manuscrits d'Eusèbe dans la *versio Hieronymi* donnent la date de 484/483<sup>38</sup> pour l'entrée *Aristides cum ignominia eicitur*. Les sources qui nous sont parvenues inscrivent donc l'ostracisme d'Aristide dans une fourchette comprise entre 485/484 et 482/481. Le Pseudo-Aristote avait vraisemblablement opté pour l'année 483/482 – mais on ne peut toutefois en être certain, puisqu'une erreur de transposition dans ce chapitre n'est pas exclue ! –, sans garantie toutefois que l'information soit exacte ou, à défaut, la plus communément admise dans l'Antiquité. Ce sont les Modernes qui lui ont accordé cette prééminence, probablement parce que son témoignage, contrairement aux autres, présentait l'avantage d'être parfaitement explicite sur la question.

cette datation ne provient pas d'une autre source qui aurait pris comme point de départ, non pas l'année 752/751 comme le fait habituellement Denys, mais 751/750, solution retenue par Polybe notamment.

36. On trouve en effet un écho de ces discussions dès la *Vie d'Aristide* de Plutarque (I, 8 = *FGh* 228 F 43, et V, 9 = *FGh* 228 F 44). Même si c'est la chronologie haute qui est privilégiée, certains avaient défendu l'autre solution, notamment L. PICCIRILLI, « Aristide di Egina? Per l'interpretazione degli ostraka agora inv. P 9945 e P 5978 », *ZPE* 51 (1983) p. 175. D'autres ont encore pensé que l'archonte Aristide était un autre personnage qu'Aristide « le Juste » : cf. E. BADIEN, « Archons and *Strategoï* », *Antichthon* 5 (1971), p. 11-14, qui pense que le rapprochement entre les deux dates de l'époque de Démétrios de Phalère.

37. C. Népos, III, 1, 5, trad. J. Labarbe (*op. cit.* [n. 6], p. 95).

38. R. J. LENARDON, « The Archonship of Themistokles, 493/2 », *Historia* 5 (1966), p. 402-403, qui estime d'ailleurs que le Pseudo-Aristote plaçait l'archontat de Nikodèmos en 484/483. L'hypothèse n'est pas non plus totalement rejetée par E. S. GRUEN, « Stesimbrotus on Miltiades and Themistocles », *CSCA* 3 (1970), p. 93.

## 2.2. Relations temporelles entre la mesure de Thémistocle et l'ostracisme d'Aristide

Toutefois, même si nous parvenions à déterminer la date exacte de l'ostracisme d'Aristide, tous les problèmes n'en seraient pas pour autant résolus : rien ne nous garantit, en effet, que l'on doive établir un synchronisme strict entre la mesure de Thémistocle et l'exil d'Aristide. C'est néanmoins la solution habituellement retenue, qui repose entièrement, une fois de plus, sur le témoignage de l'Ἀθηναίων πολιτεία. En effet, le Pseudo-Aristote est le seul à suggérer une telle relation de cause à effet ; même Plutarque, dans la vie qu'il consacre à Aristide, n'évoque à aucun moment la mesure de Thémistocle en traitant des causes de son ostracisme<sup>39</sup>. Relevons de surcroît que Polyen, bien qu'il soit en rapport de sources avec l'Ἀθηναίων πολιτεία, ne fournit, lui, aucune indication chronologique.

Mais l'Ἀθηναίων πολιτεία établit-elle réellement ce synchronisme ? Rappelons que la trame du chap. XXII est vraisemblablement constituée d'une liste d'ostracisés ; c'est donc probablement le bannissement d'Aristide que l'Ἀθηναίων πολιτεία voulait dater – à tort ou à raison d'ailleurs – de l'archontat de Nikodèmos, pas obligatoirement la mesure de Thémistocle<sup>40</sup>. D'ailleurs, à bien considérer le § 7, on remarquera que le récit relatif à l'intervention de Thémistocle apparaît très clairement comme une parenthèse qui s'ouvre après l'indication chronologique – ἔτει δὲ τρίτῳ μετὰ ταῦτα Νικοδήμου ἀρχοντος – et qui se referme lorsque le Pseudo-Aristote en revient à son sujet principal, l'ostracisme : Ὠστρακίσθη δ' ἐν τούτοις τοῖς καιροῖς Ἀριστείδης ὁ Λυσιμάχου. Or, c'est sur base de cette dernière expression que l'on établit le synchronisme entre les deux mesures. Pourtant, comme le soulignait J. Labarbe, le mot καιρός n'était pas requis pour exprimer une simple coïncidence temporelle : « ἐν τούτῳ τῷ χρόνῳ ou simplement τότε aurait fait l'affaire »<sup>41</sup>. Il faut donc plutôt comprendre ἐν τούτοις τοῖς καιροῖς comme signifiant « dans de telles circonstances », « à la faveur de tels événements ». Or, si on ne peut nier que la décision emportée par Thémistocle avait joué un rôle dans

39. On renverra ici à la très judicieuse remarque de P. J. RHODES (*op. cit.* [n. 11], p. 280) : *Although it is a commonplace of modern books that Themistocles' ship-building proposal was the issue which led to Aristides' ostracism (first suggested by Beloch, G.G.2, II. ii. 142), it is stated in no ancient text and should not be regarded as certain.*

40. Même analyse chez W. BLÖSEL, *op. cit.* (n. 14), p. 86.

41. J. LABARBE, *op. cit.* (n. 6), p. 88.

l'éloignement d'Aristide<sup>42</sup>, cela n'implique pas pour autant, *ipso facto*, un synchronisme strict entre les deux événements. W. Blösel<sup>43</sup> estime, pour sa part, que c'est la source du Pseudo-Aristote – mais, dirions-nous, pourquoi pas le Pseudo-Aristote lui-même ? – qui avait mis la mesure thémistocléenne en relation avec l'ostracisme d'Aristide, car l'événement lui était vraisemblablement apparu comme l'unique opportunité de situer dans le temps un épisode qui n'était pas autrement daté, ce qu'illustre d'ailleurs éloquemment l'absence de datation précise chez les autres sources qui ont traité de l'événement.

De surcroît, il existe plusieurs éléments dans la tradition littéraire qui ne s'accordent guère avec la date de 483/482. Avant que le texte de l'Ἀθηναίων πολιτεία ne scelle – mais peut-être artificiellement – la question, plusieurs savants étaient d'avis de dater la mesure navale du début des années 480<sup>44</sup>. On faisait notamment valoir l'extrait de la *Vie de Thémistocle* reproduit à l'entame de cette étude, où Plutarque (IV, 2) précisait que la mesure avait été actée « sans agiter comme épouvantail ni Darius ni les Perses – car ils étaient loin et la perspective de leur retour ne

---

42. Comme le pensait notamment W. BLÖSEL (*op. cit.* [n. 14], p. 88-89), l'ostracisme d'Aristide résultait fondamentalement de ses divergences de vue avec Thémistocle sur la politique à mener vis-à-vis d'Égine : le fils de Néoclès était un opposant farouche aux Éginètes (cf. notamment la raillerie de Polycritos à Salamine rapportée dans Hérodote, VIII, 92, 2 ; à ce propos, cf. G. M. E. WILLIAMS, « Athenian Politics 508/7 - 480 B.C.: A Reappraisal », *Athenaeum* 60 [1982], p. 541, ainsi que Th. J. FIGUEIRA, « The Chronology of the Conflict between Athens and Aegina in Herodotus Bk. 6 », *QUCC* n. sér., 28/1 [1988], p. 84), tandis que de nombreux indices tendent à prouver qu'Aristide leur était, quant à lui, favorable (c'est en effet à Égine qu'il se rendra une fois ostracisé : cf. Hérodote, VIII, 79, 1 ; Démosthène, XXVI, 6 ; [Démosthène], XXII, 8 ; Aristodemos, *FGrH* 104 F1 ; Suidas, s.v. « Ἀριστείδης »). On a également retrouvé un *ostrakon* portant l'inscription [Ἀριστείδης ἢ Λυσικλῆ] ἀρχο [ἠὸς τὸ]ς ἡκέτας [ἀπέοσ]εν (Agora inv. 5978 = *SEG* XIX 36b), où l'on a considéré que les suppliants en question étaient les compagnons de Nicodromos qui avait tenté de renverser le pouvoir à Égine avec l'appui d'Athènes (Hérodote, V, 88) : Cf. L. PICCIRILLI, art. cité (n. 36), p. 169-176, ainsi que Th. J. FIGUEIRA, art. cité (n. 42), p. 86. Sur l'existence d'un parti pro-Égine à Athènes, cf. F. J. FROST, « Themistocles' Place in Athenian Politics », *CSCA* 1 (1968), p. 118. Or il est incontestable qu'à cet égard, la décision de mettre en chantier une flotte conséquente pour lutter contre les insulaires (cf. *infra* sur cette question) marquait effectivement un tournant décisif dans l'attitude d'Athènes et le triomphe du point de vue de Thémistocle. Pour Aristide et ses partisans, c'était évidemment le début de la disgrâce ; il n'est pas étonnant, dès lors, que l'événement ait pu être tenu pour la cause profonde de l'ostracisme d'Aristide, mais sans pour autant que son départ ait été immédiatement consécutif à la mesure navale.

43. W. BLÖSEL, *op. cit.* (n. 14), p. 86-87.

44. Cf. notamment A. BAUER, *Themistokles*, Merseburg, 1881, p. 162-167 ; L. HOLZAPFEL, « Plutarchs bericht über das bergwerksgesetz des Themistokles », *Philologus* 42 (1884), p. 585.

suscitait pas de crainte fondée (οὐ Δαρειὸν οὐδὲ Πέρσας – μακρὰν γὰρ ἦσαν οὔτοι καὶ δέος οὐ πᾶνω βέβαιον ὡς ἀφιζόμενοι παρεῖχον – ἐπισειῶν) ». On l'aura noté, il est ici question, non pas de Xerxès, mais de Darius qui est vraisemblablement mort en 486<sup>45</sup>. Or on ne peut pas prétendre que le polygraphe a commis une banale confusion entre les deux souverains perses, puisqu'il précisera bien, ensuite, que les bateaux construits furent utilisés, en définitive, contre Xerxès. D'ailleurs, dans sa narration, Plutarque fait intervenir la mesure juste après la victoire de Marathon. Il est sur ce point en parfait accord avec Justin qui précisait bien, lui, que les bateaux furent mis en chantier *post pugnam Marathoniam*<sup>46</sup>. On peut encore invoquer ici cet extrait de Stésimbrotos<sup>47</sup> conservé par Plutarque rapportant que le programme naval de Thémistocle s'était heurté à l'opposition de Miltiade : ἔπραξε δὲ ταῦτα Μιλτιάδου κρατήσας ἀντιλέγοντος, ὡς ἱστορεῖ Στησίμβροτος ; or ce dernier était vraisemblablement décédé peu après sa victoire à Marathon<sup>48</sup>.

Remonter la proposition de Thémistocle dans le temps permet également de lever une autre difficulté qui consistait, pour les Athéniens, à construire une centaine de navires en trois, voire deux années seulement<sup>49</sup> – et ce avec d'autant plus de difficultés que la Macédoine, source privilégiée d'approvisionnement en bois des Athéniens<sup>50</sup>, était alors contrôlée par

45. Hérodote, VII, 1, 4 : Darius aurait fait des préparatifs pendant trois ans en vue d'une expédition punitive avant de décéder la quatrième année.

46. Justin, II, 12, 12. Selon J. LABARBE (*op. cit.* [n. 6], p. 82), on retrouverait déjà la même relation temporelle dans la façon dont sont présentés les événements chez Thucydide.

47. Plutarque, *Thém.*, 4, 5 = *FGrH* 107 F2. Stésimbrotos était un Thasien qui aurait vécu à l'époque de Cimon (Athénée, XIII, 56 = *FGrH* 2B 107 F10a). Cet extrait serait tiré d'un ouvrage intitulé Περὶ Θεμιστοκλέους καὶ Περικλέους (Athénée, XIII, 56 = *FGrH* 2B 107 F10a). Stésimbrotos n'était pas, à proprement parler, un historien, mais un rhapsode et un auteur de traités religieux (*FGrH* 2D, p. 343-344). Cf. à son propos E. S. GRUEN, art. cité (n. 38), p. 91-98, qui réhabilite la crédibilité de son témoignage souvent mise à mal. Cf. encore J. McINERNEY, « Politizing the Past: The Atthis of Kleidemos », *ClAnt* 13/1 (1994), p. 19.

48. Hérodote, VI, 136 ; Nepos, *Miltiade*, 7, 5-6 ; Plutarque, *Cimon*, 4, 3 ; Diodore de Sicile, X, 30. Sans doute peu de temps après l'expédition de Paros. Mais la fiabilité de Plutarque à cet endroit est totalement remise en question par R. J. LENARDON, art. cité (n. 38), p. 409.

49. En fait, il y aurait eu moins de trois ans si l'on considère que les navires avaient effectivement été mis en chantier pour lutter contre Égine, puisque les hostilités prennent fin en 481 (cf. *infra* pour la chronologie du conflit). À titre de comparaison encore, entre 357/356 et 353/352, la flotte athénienne ne s'était accrue que de soixante-six trières : comparer *IG* II<sup>2</sup> 1611, l. 9 avec *IG* II<sup>2</sup> 1613, l. 302.

50. Cf. à ce propos, notamment, Xénophon, *Helléniques*, VI, 1, 11.

les Perses<sup>51</sup> –, et à s'aguerrir à leur maniement, au point de pouvoir les manœuvrer à la perfection<sup>52</sup>, comme le suggèrent les récits des batailles navales de la seconde guerre médique<sup>53</sup>. La plupart de ces difficultés s'évanouissent évidemment une fois admis que le programme naval s'était étalé sur un plus grand nombre d'années<sup>54</sup>.

### 2.3. *Le contexte de la mesure : la guerre entre Athènes et Égine*

Plus fondamentalement, tel que décrit par les différentes sources, le contexte dans lequel fut adoptée la proposition de Thémistocle s'accorde mal avec la date de 483/482. Si aucun auteur, hormis celui de l'Ἀθηναίων πολιτεία, ne fait état de l'ostracisme d'Aristide, pratiquement tous, en revanche – sauf précisément le Pseudo-Aristote ! –, s'accordent à dire que les navires alignés contre les Perses furent initialement mis en chantier pour lutter contre Égine. Or on ne voit guère pour Thémistocle l'intérêt de mettre en avant la menace éginète s'il avait en tête la guerre contre le Grand-Roi. Les Perses disposaient d'une flotte de plusieurs centaines de bâtiments,

51. R. MEIGGS (*Trees and Timber in the Ancient Mediterranean World*, Oxford, 1982, p. 123 et s.) faisait remarquer que les Perses n'auraient jamais permis un tel approvisionnement aux victimes désignées de leur prochaine attaque. J. H. SCHREINER (« The Naval Policy of Themistokles », dans K. ASCANI et al. [éd.], *Ancient History Matters, FS J. E. Skydsgaard*, Rome, 2002, p. 199) ajoute également que, dans les années 1980, il avait fallu pas moins de deux ans pour construire la trière moderne *Olympias*. Cf., à propos de ce bateau expérimental : J. S. MORRISON et J. F. COATES (éd.), *An Athenian Trireme Reconstructed: The British Sea Trials of « Olympias »*, 1987 (BAR International Series, 486), Oxford, 1989.

52. Même ceux qui se montrent prêts à admettre une réalisation aussi rapide du programme de construction sont forcés de reconnaître que le laps de temps est, en revanche, bien trop court pour permettre aux Athéniens d'apprendre et de maîtriser l'art de la navigation : W. BLÖSEL, *op. cit.* (n. 14), p. 83. Cf. Aussi A. J. HOLLADAY, « The Forethought of Themistocles », *JHS* 107 (1987), p. 185. D'ailleurs, si l'on en croit Thucydide (I, 80, 3-4), le roi Archidamos, à l'orée de la guerre du Péloponnèse, aurait rappelé qu'une telle expérience de la navigation ne pouvait s'acquérir en peu de temps : πῶς χρῆ πρὸς τούτους ῥαδίως πόλεμον ἄρασθαι καὶ τίνι πιστεύσαντας ἀπαρασκευόους ἐπειχθῆναι; πότερον ταῖς ναυσίν; ἀλλ' ἦσσοις ἐσμέν· εἰ δὲ μελετήσομεν καὶ ἀντιπαρασκευασόμεθα, χρόνος ἐνέσται « Et sur quoi compter pour céder à la précipitation sans être préparés ? Sur la flotte ? La nôtre est la moins forte, et, pour nous exercer ou nous équiper contre eux, il faudra du temps. » (trad. J. de Romilly, C.U.F.).

53. Par ailleurs, les conseils que, selon Hérodote (VIII, 60), Thémistocle aurait prodigués avant la bataille ne peuvent découler que d'une expérience aguerrie de la marine de guerre.

54. V. GABRIELSEN (*Financing the Athenian Fleet. Public Taxation and Social Relations*, Baltimore - Londres, 1994, p. 29-34), admettait également que la construction de la flotte avait dû s'étaler sur un laps de temps supérieur à trois ans, mais pensait que l'argent des mines avait fourni une impulsion nouvelle en 483/482 (cf. également W. BLÖSEL, *op. cit.* [n. 14], p. 89-90).

ce qui justifiait bien davantage l'adoption d'un programme naval ambitieux que la lutte contre Égine qui n'avait été en mesure de n'aligner, elle, que dix-huit bateaux lors de la bataille de l'Artémision<sup>55</sup> et trente à celle de Salamine<sup>56</sup>. Il n'y a donc, en vérité, pas lieu de remettre en cause la tradition : la mesure fut adoptée à un moment où la menace éginète devait être réellement plus préoccupante (ἤκμαζε précisait Plutarque) que celle représentée par les Perses. Or, c'est une situation que l'on conçoit difficilement en 483/482. À ce moment, en effet, le retour des Perses devait être perçu comme inéluctable, puisque le creusement du canal à travers le Mont Athos avait débuté<sup>57</sup>. Peut-être même l'annonce des repréailles était-elle venue aux oreilles des Athéniens dès 486<sup>58</sup> ; dans ses *Lois*, en tout cas, Platon<sup>59</sup> laisse très clairement entendre que les Athéniens en avaient eu conscience dès avant la mort de Darius.

Il faut donc incontestablement remonter avant 483/482 pour trouver des circonstances justifiant pareille mesure dirigée, non contre les Perses, mais contre Égine. C'est ce que suggère également la chronologie de la guerre opposant Athènes à cette dernière cité. Hérodote fait pour la dernière fois mention de ce conflit juste avant d'en venir aux préparatifs de l'expédition de Datis<sup>60</sup>. Certains savants, dont Th. J. Figueira<sup>61</sup>, ont fait néanmoins valoir de bons arguments pour dater le dernier fait d'armes de 489/488<sup>62</sup>.

55. Hérodote, VIII, 1.

56. Hérodote, VIII, 46.

57. Hérodote, VII, 22 ; W. BLÖSEL, *op. cit.* (n. 14), p. 82.

58. Hérodote, VII, 20; cf. G. M. E. WILLIAMS, art. cité (n. 42), p. 541.

59. Platon, *Lois*, 698 E.

60. Hérodote, VI, 94 : Ἀθηναίοισι μὲν δὴ πόλεμος συνήπτο πρὸς Αἰγινήτας. ὁ δὲ Πέρσης τὸ ἔωντοῦ ἐποίηε [...] Cette chronologie a été acceptée par N. G. L. HAMMOND, « Studies in Greek Chronology of the Sixth and Fifth Centuries B.C. », *Historia* 4 (1956), p. 406-411, ainsi que par L. H. JEFFERY, « The Campaign between Athens and Aegina in the Years before Salamis (Herodotus, VI, 87-93) », *AJPh* 83 (1962), p. 44-54, et M. AMIT, *Great and Small Poleis. A Study in the Relations between the Great Powers and the Small Cities in Ancient Greece*, (Collection Latomus 134), Bruxelles, 1973, p. 17-29. J. H. SCHREINER (*op. cit.* [n. 6], p. 77 et s.) estime également que la guerre contre Égine était terminée avant Marathon. Ajoutons encore que Pausanias (I, 29, 7) dit avoir vu des tombes d'Athéniens morts dans les combats contre Égine avant Marathon : Καὶ Ἀθηναίων δ' ἔστι τάφος, οἱ πρὶν ἢ στρατεῦσαι τὸν Μῆδον ἐπολέμησαν πρὸς Αἰγινήτας.

61. Th. J. FIGUEIRA, art. cité (n. 42), p. 49-89, suivi par B. JORDAN, *The Athenian Navy in the Classical Period. A Study of Athenian Naval Administration and Military Organisation in the Fifth and Fourth Centuries B.C.*, Berkeley - Los Angeles - Londres, p. 18, et V. GABRIELSEN, *op. cit.* (n. 54), p. 32-33. Mais A. J. PODLECKI (« Athens and Aegina », *Historia* 25 (1976), p. 396-413) plaçait les événements rapportés dans Hérodote, VI, 87-93 en 505.

62. Quoi qu'il en soit, on n'en entend plus guère parler par la suite, si ce n'est pour dire que la paix est formellement conclue en 481/480. N. G. L. HAMMOND (art.



Quelle que soit la solution retenue, c'est donc plutôt vers la fin des années 490 et le début des années 480 que la guerre contre Égine figurait au centre des préoccupations athéniennes et qu'il y avait lieu de mettre en chantier une flotte qui, selon Hérodote, avait précisément fait défaut aux Athéniens lors du dernier affrontement entre les deux cités<sup>63</sup>. D'ailleurs, plusieurs sources indiquent explicitement que les bateaux construits furent effectivement utilisés contre les insulaires<sup>64</sup> ; la guerre entre les deux cités battait alors son plein.

#### 2.4. Programme naval et travaux de fortification au Pirée

Si l'initiative de Thémistocle doit effectivement être remontée dans le temps, il conviendrait alors de mettre en relation la constitution de la flotte avec une autre mesure que lui attribue également la tradition et qui suscita, elle aussi, bien des commentaires dans la littérature moderne. Thucydide dit, en effet, que Thémistocle avait fait entamer des travaux de fortification au Pirée lorsqu'il exerçait une charge publique que l'on identifie généralement à l'archontat :

Ἐπεισε δὲ καὶ τοῦ Πειραιῶς τὰ λοιπὰ ὁ Θεμιστοκλῆς οἰκοδομεῖν ὑπῆρκετο δ' αὐτοῦ πρότερον ἐπὶ τῆς ἐκείνου ἀρχῆς ἥς κατ' ἐνιαυτὸν Ἀθηναῖος ἦρξε νομίζων τὸ τε χωρίον καλὸν εἶναι, λιμένας ἔχον τρεῖς αὐτοφυεῖς, καὶ αὐτοὺς ναυτικὸς γεγενημένους μέγα προφέρειν ἐς τὸ κτήσασθαι δύναμιν.

Thémistocle les décida aussi à achever les constructions du Pirée (on les avait commencées auparavant, lors de la magistrature qu'il avait exercée

---

citée [n. 60], p. 408) en conclut que, après la capture des théôres athéniens, bien que les deux cités demeurassent en guerre, les opérations cessèrent, car chaque camp disposait désormais d'otages.

63. Οὐ γὰρ ἔτυχον εὐδοῦσαι νέες σφι ἀξιόμαχοι τῆσι Αἰγινήτων « Parce qu'ils [les Athéniens] ne disposaient pas de navires capables de faire face à ceux des Éginètes » (Hérodote, VI, 89). On ne voit dès lors pas pourquoi les Athéniens auraient attendu jusqu'en 483/482 pour mettre en chantier une flotte de guerre. Reste évidemment le témoignage du même Hérodote qui précise que la paix entre les deux cités ne fut formellement conclue qu'en 481 (VII, 145). Mais nous sommes d'accord avec J. H. SCHREINER, *op. cit.* (n. 6), p. 81-82, sur ce point : il s'agissait alors de mettre un terme définitif et officiel à un conflit qui avait *de facto* cessé depuis plusieurs années. Jusqu'en 481, pas plus qu'elle n'avait été déclarée officiellement (rappelons que l'on appelait ce conflit la « guerre sans héraut »), cette guerre n'avait été conclue par une paix formelle.

64. Notamment Polyen : καὶ οὐ μόνον κατὰ Αἰγινήτων ταῖς τριήρεσι ταύταις, ἀλλὰ καὶ κατὰ Περσῶν ἐχρήσαντο. Peut-être aussi chez Cornelius Nepos, si on admet qu'il a simplement confondu Égine avec Corcyre : cf. Th. J. FIGUEIRA, art. cité (n. 42), p. 70, pour les raisons possibles de cette confusion, ainsi que J. LABARBE, *op. cit.* (n. 6), p. 48, n. 3, pour une autre solution.

pour un an à Athènes [*i. e.* : avant 477/476<sup>65</sup>] : il trouvait l'endroit heureusement conformé, avec ses trois ports naturels, et pensait qu'eux-mêmes, devenus marins, se trouvaient en bonne passe pour acquérir de la puissance<sup>66</sup>.

La tradition chronographique fixant l'archontat de Thémistocle en 493/492<sup>67</sup>, certains ont jugé peu vraisemblable que les travaux aient été interrompus pendant plus de dix ans avant de reprendre. On a alors proposé d'abaisser la date de son archontat<sup>68</sup> pour la placer dans les années 480<sup>69</sup>, voire précisément en 483/482<sup>70</sup>. Le témoignage de l'Ἀθηναίων πολιτεία, qui semblait dater la constitution de la flotte de 483/482, donnait évidemment du poids à cette dernière proposition<sup>71</sup>, et on tirait également parti d'une remarque d'Hérodote qui soulignait que Thémistocle était un nouveau venu parmi l'élite athénienne (ἐς πρώτους νεωστὶ παρίων<sup>72</sup>) au moment du débat suscité par l'interprétation de l'oracle du mur de bois, remarque qui se justifiait *a priori* difficilement s'il avait été archonte quelque dix ans auparavant. Mais d'autres savants ont tout simplement nié la réalité de l'archontat de Thémistocle<sup>73</sup>, estimant que Thucydide, dans l'extrait reproduit ci-dessus, faisait référence à une autre charge annuelle<sup>74</sup>.

Aucun de ces arguments ne paraît toutefois recevable : il a pu être démontré que la charge mentionnée par Thucydide ne pouvait être que

65. Diodore, XI, 41, 2, dit effectivement que les travaux furent terminés en 477/476.

66. Thucydide, I, 93, trad. J. de Romilly (C.U.F.) Cf. à ce propos J. H. SCHREINER, « Thucydides I.93 and Themistokles During the 490's », *SO* 44 (1969), p. 28.

67. Denys d'Halicarnasse, *Ant. Rom.*, VI, 34, 1.

68. Notamment W. H. PLOMMER, « The Tyranny of the Archon List », *CR* 19 (1969), p. 126-129.

69. Par exemple F. G. KENYON, *Aristotle on the Constitution of Athens*, Oxford, 1891, p. 63 ; P. J. BICKNELL, « The Command Structure and Generals of the Marathonian Campaign », *AfC* 39 (1970), p. 437.

70. Cf. J. A. R. MUNRO, « The Chronology of Themistocles' Career », *Class. Rev.* 6 (1892), p. 333.

71. F. G. KENYON, Ἀθηναίων Πολιτεία: *Aristotle on the Constitution of Athens*<sup>3</sup>, Londres - Oxford, 1892, p. 78-80.

72. Hérodote, VII, 143. Sur l'ascendance de Thémistocle, cf. P. J. BICKNELL, « Themistokles' Father and Mother », *Historia* 31 (1982), p. 161-173.

73. L'archonte figurant sur la liste aurait alors été un homonyme sur lequel on ne posséderait aucune information : R. FLACELIERE, « Points obscurs de la vie de Thémistocle » *REA* 55 (1953), p. 17.

74. C. W. FORNARA, « Themistocles' Archonship », *Historia* 20 (1971), p. 534-540, mais cf. J. LABARBE, *op. cit.* (n. 6), p. 84, n. 1, à propos de cette suggestion. A. W. GOMME, *A Historical Commentary on Thucydides I*<sup>2</sup>, Oxford, 1950, p. 261-262, avait songé à la charge de ἐπιμελητής τῶν νεωρίων.

l'archontat<sup>75</sup>, tandis que d'autres attestations dans l'œuvre d'Hérodote montrent que la proximité temporelle indiquée par l'adverbe νεωστί est, en réalité, toute relative dans son vocabulaire<sup>76</sup>. De surcroît, après la modification de la procédure de désignation des archontes introduite en 487/486<sup>77</sup>, il était évidemment devenu beaucoup plus aléatoire pour une personnalité de briguer l'archontat. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de remettre en cause que Thémistocle fut archonte à la fin des années 490<sup>78</sup> et qu'il fit alors entreprendre des travaux d'aménagement au Pirée, une mesure que de récents événements liés à la guerre contre Égine justifiaient amplement<sup>79</sup>. Hérodote précisait, en effet, que les Éginètes avaient, quelques années auparavant, ravagé le Phalère et les autres sites côtiers de l'Attique :

Ἐπικειμένων γὰρ αὐτῶν Βοιωτοῖσι, ἐπιπλώσαντες μακρῆσι νηυσὶ ἐς τὴν Ἀττικὴν κατὰ μὲν ἔσυραν Φάληρον κατὰ δὲ τῆς ἄλλης παραλίης πολλοὺς δήμους.

75. R. J. LENARDON, « The Archonship of Themistokles, 493/2 », *Historia* 5 (1956), p. 406, n. 28, D. M. LEWIS, « Themistocles' Archonship (*Historia* XX 1971, 534-540) », *Historia* 22 (1973), p. 757-758, et W. W. DICKIE, « Thucydides 1.93.3 », *Historia* 22 (1973), p. 758-759, ont en effet fait valoir de bons parallèles à l'expression de Thucydide. D'ailleurs, on relèvera que Pausanias qui, en I, 1, 2, paraphrase de toute évidence l'extrait de Thucydide, avait bien compris cette charge comme étant l'archontat, de même qu'un scholiaste : ὑπῆρκετο δ' αὐτοῦ : ἀρξάμενος ἦν τοῦ ἔργου αὐτὸς ὁ Θεμιστοκλῆς. ἐκείνου : τοῦ Θεμιστοκλέους. κατ' ἐνιαυτὸν : κατὰ τινα ἐνιαυτόν. ἦρξε : πρὸ τῶν Μηδικῶν ἦρξε Θεμιστοκλῆς ἐνιαυτόν ἕνα.

76. Cf. J. LABARBE, *op. cit.* (n. 6), p. 85, n. 1, citant notamment Hérodote, VII, 148, où les Argiens, en 480, se réfèrent à un événement de 494 en employant cet adverbe. J. A. S. EVANS (« The "Recent" Prominence of Themistocles », *AJPH* 108 [1987], p. 383) faisait valoir, quant à lui, que Hérodote disait, en VI, 43, 1, que Mardonios avait récemment épousé la fille de Darius (καὶ νεωστί γεγαμηκῶς βασιλέος Δαρείου θυγατέρα Ἀρτοζώστην) ; or des tablettes ont révélé que le mariage avait eu lieu en 499, soit sept ans plus tôt.

77. [Aristote], *Constitution d'Athènes*, XXII, 5 ; cf. à ce propos R. J. BUCK, « The Reforms of 487 B.C. in the Selection of Archons », *CPh* 60 (1965), p. 96-101.

78. Il y a un argument supplémentaire que l'on n'a jamais vu cité : dans sa *Vie d'Aristide* (IV, 2), Plutarque dit qu'Aristide fut élu ἐπιμελητῆς δημοσίων προσόδων et qu'il se montra particulièrement sévère à l'encontre de ceux qui avaient été archontes auparavant, au nombre desquels figurait Thémistocle : τῶν δὲ δημοσίων προσόδων αἰρεθεὶς ἐπιμελητῆς οὐ μόνον τοὺς καθ' αὐτόν, ἀλλὰ καὶ τοὺς πρὸ αὐτοῦ γενομένους ἄρχοντας ἀπεδείκνυε πολλὰ νεοσφισμένους, καὶ μάλιστα τὸν Θεμιστοκλέα. Or, dans la narration de Plutarque, c'est seulement *après* que vient l'invasion de Darius.

79. Pour le début de la carrière de Thémistocle, cf. G. M. E. WILLIAMS, art. cité (n. 42), p. 531-532, mais qui ne mentionne étonnement pas le conflit avec Égine.

Car, tandis que ceux-ci pressaient les Béotiens, ils naviguèrent avec des vaisseaux de guerre en direction de l'Attique, ravagèrent le Phalère ainsi que de nombreux dèmes sur le reste de la côte <sup>80</sup>.

Peut-être le fait que les Éginètes se soient ensuite rendus jusqu'au Sounion pour capturer des otages <sup>81</sup> s'explique-t-il précisément parce qu'il était alors devenu beaucoup plus difficile de s'aventurer du côté du Pirée ? Quant à l'écart séparant le début des travaux portuaires de la constitution de la flotte, il s'évanouit dès lors que l'on remonte la mesure de Thémistocle dans le temps <sup>82</sup>. Sans doute les travaux de fortification du Pirée et la constitution d'une flotte de guerre allaient-ils de pair dans l'esprit de Thémistocle, mais la première guerre médique avait dû le contraindre à postposer la réalisation de cet ambitieux projet dans ses deux volets.

### 2.5. *Un ou plusieurs décrets navals de Thémistocle ?*

Même si la date de la mesure doit être remontée dans le temps, il serait incontestablement faux de prétendre que la flotte athénienne qui prit part à la bataille de Salamine fut uniquement constituée des bateaux initialement destinés à lutter contre Égine. En effet, Hérodote et Cornelius Nepos distinguent très nettement deux moments dans la constitution de cette flotte ; le Romain est sans aucun doute le plus explicite sur ce point :

*Nam cum pecunia publica quae ex metallis redibat largitione magistratum quotannis interiret, ille persuasit populo ut ea pecunia classis centum nauium aedificaretur. Qua celeriter effecta primum Corcyraeos fregit, deinde maritimos praedones consectando mare tutum reddidit.*

Car, alors que les fonds publics qui provenaient des mines se perdaient chaque année dans une libéralité des magistrats, il persuada au peuple, quant à lui, d'en employer le montant à construire une flotte de cent navires. Grâce à cette flotte, qui fut promptement réalisée, il vint d'abord à bout des Corcyréens, puis, donnant la chasse aux pirates, il assura la sécurité maritime <sup>83</sup>.

80. Hérodote, V, 81.

81. Hérodote, VI, 87.

82. Ce scénario n'exclut pas que, comme le dit Thucydide, il y ait eu, après Salamine, de nouveaux travaux au Pirée. À cet égard, A. A. MOSSHAMMER (« Themistocles' Archonship in the Chronographic Tradition », *Hermes* 103 [1975], p. 222-234) faisait remarquer qu'il existait manifestement deux entrées concernant les fortifications du Pirée dans la *Chronique* d'Eusèbe. À l'Olympiade 71, 1 (496/5), on retrouve l'entrée *Piraeus munitus est a Themistocle* ; à l'olympiade 75 (480-477), on lit *Athenienses Piraeum muro vallant*. Comme le notait aussi A. A. Mosshammer, ces deux notices trouvent leurs équivalents chez Georges Syncelle : 470, 1 : Ὁ Πειραιεύς ἐτερίχισθη ὑπὸ Θεμιστοκλέους, et en 470, 5 : Ἀθηναῖοι τὸν Πειραιᾶ ἐτερίχισαν.

83. C. Nepos, II, 2-3, trad. J. Labarbe (*op. cit.* [n. 6], p. 14).

*Tali consilio probato addunt ad superiores totidem naues triremes suaque omnia, quae moueri poterant, partim Salamina, partim Troezena deportant.*

Cette décision une fois adoptée, on ajoute aux navires précédemment cités un même nombre de trirèmes et tous les biens meubles sont emportés les uns à Salamine, les autres à Trézène<sup>84</sup>.

Cornelius Nepos indique clairement que cent navires furent construits avec l'argent des mines et ensuite engagés contre Corcyre, tandis que cent autres furent mis en chantier après l'interprétation de l'oracle du mur de bois proposée par Thémistocle. Hérodote ne dit pas autre chose : après avoir signalé que la proposition de Thémistocle avait prévalu « ἔμπροσθε », il indiquait, en effet, que de nouveaux bateaux furent mis en chantier suite à son interprétation de l'oracle delphien :

Ἀδοταί τε δὴ αἱ νέες τοῖσι Ἀθηναίοισι προποιηθεῖσαι ὑπῆρχον, ἐτέρως τε ἔδεε προσναυπηγέσθαι.

Outre ces navires, faits précédemment, dont les Athéniens disposaient déjà, il leur fallait en mettre d'autres en chantier<sup>85</sup>.

Ainsi remis en perspective, on comprend évidemment beaucoup mieux pourquoi Hérodote évoquait la mesure de Thémistocle relative à la flotte dans le débat suscité par l'oracle du mur de bois. Ce retour en arrière dans sa narration se révèle, en réalité, fort à propos pour comprendre quelle était la situation de la marine de guerre athénienne avant que l'on ne décide de la renforcer en se rendant, une fois encore, à l'avis de Thémistocle<sup>86</sup> ; le parallèle entre ces deux situations était évidemment on ne peut plus frappant et n'avait donc pas pu échapper à la perspicacité d'Hérodote<sup>87</sup>.

À partir des différents éléments établis au terme de notre analyse, est-il possible de situer plus précisément dans le temps la mesure de

84. C. Nepos, II, 8, trad. A.-M. Guillemin (C.U.F.).

85. Hérodote, VII, 144. Mais certains ont prétendu que ces bateaux supplémentaires ne furent jamais construits, faute de temps : R. J. LENARDON, *The Saga of Themistocles*, 1978, p. 45 ; J. F. LAZENBY, *The Defense of Greece 490-479 B.C.*, Warminster, 1993, p. 100, V. GABRIELSEN, *op. cit.* (n. 54), p. 235, n. 30.

86. Les synthèses modernes ne distinguent généralement pas ces deux étapes, sans doute parce qu'en datant la mesure de Thémistocle de 483/482, elles considèrent qu'il devait s'agir du même projet.

87. Ce sont des considérations similaires qui ont conduit J. H. SCHREINER (*op. cit.* [n. 6]) à penser qu'il y aurait eu, en réalité, deux « décrets » navals thémistocléens, alors que nous n'y voyons, pour notre part, qu'un renforcement de la mesure initiale. Nous ne le suivons pas non plus lorsqu'il écrit qu'Hérodote se réfère au premier décret et le Pseudo-Aristote au second ; selon nous, les deux auteurs se réfèrent au même épisode.

Thémistocle ? Les années qui suivirent immédiatement la victoire de Marathon offrent sans aucun doute les circonstances les plus propices<sup>88</sup> : la menace perse semblait écartée pour le moment et la lutte contre Égine – qui avait d'ailleurs épousé le parti des Perses – semble bien être redevenue alors la principale préoccupation des Athéniens d'autant que, comme le suggère la chronologie proposée par Th. J. Figueira, les hostilités avaient dû rapidement reprendre après le reflux perse. De surcroît, nous avons vu que certaines sources affirmaient que les trières nouvellement construites furent effectivement utilisées contre les insulaires.

Si l'on opte pour l'immédiat après-guerre, on peut alors se demander si certaines de ces trières ne faisaient pas partie de la flotte de soixante-dix bâtiments confiée à Miltiade dans ce qui s'apparente à une opération de représailles menée peu après 490 et qui, si l'on se réfère aux témoignages de Cornelius Nepos<sup>89</sup> et d'Éphore<sup>90</sup>, n'était pas dirigée contre la seule île de Paros<sup>91</sup>. Cette hypothèse éclairerait, en tout cas, d'un jour nouveau le témoignage du Pseudo-Nicolas qui prétendait que les Athéniens et leurs nouvelles trières soumièrent non seulement les Éginètes, mais également les îles : ἐξ ὧν Ἀθηναῖοι κρατοῦσι τῶν νησιῶν καὶ τῶν Αἰγινητῶν. Or, on relèvera que Plutarque désignait déjà les victimes des Athéniens comme étant « les nésiotes » : καὶ κατεῖχον οἱ νησιῶται πλήθει νεῶν τὴν θάλατταν. Aussi n'est-il pas exclu que leur source commune – probablement Éphore – ait fait état de victimes autres que les Éginètes. Parmi elles figuraient peut-être les Corcyréens, ennemis invétérés des Corinthiens alliés, eux, des Athéniens<sup>92</sup> ; on pourrait de la sorte expliquer pourquoi Cornelius Nepos prétendait que les navires athéniens furent construits dans le cadre de la guerre contre Corcyre.

### *Fin de la première partie*

Christophe FLAMENT

Chargé de cours à l'Université de Namur

Département de Langues et Littératures Classiques

---

88. Il semble en effet difficile de la dater d'avant Marathon – comme l'aurait pourtant voulu J. H. Schreiner – car, nous l'avons vu, Plutarque et Justin indiquent clairement que la mesure fut postérieure à cette bataille (*post pugnam Marathoniam*).

89. Nepos, *Miltiade*, VII, 1.

90. Éphore, *FGrH* 70, F63.

91. *Contra* Hérodote, VI, 132-133.

92. Ils leur avaient en effet prêté des navires : Hérodote, VI, 89, et Thucydide, I, 41, 2.